



## ARRÊTÉ MUNICIPAL AR21072

### numérotant la rue des Brosses à Nort-sur-Erdre

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Vu les arrêtés numérotant la rue des Brosses du 16 août 2001 et suivants ;

Considérant la création d'un nouveau logement sur la parcelle AY n°319 issue de la division de la parcelle AY137, il est nécessaire de revoir la numérotation de la rue des Brosses à Nort-sur-Erdre ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** La numérotation de la rue des Brosses est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

PARCELLES		ADRESSE
AY n° 137	AY n°318	1, rue des Brosses
	AY n°319	1 bis, rue des Brosses

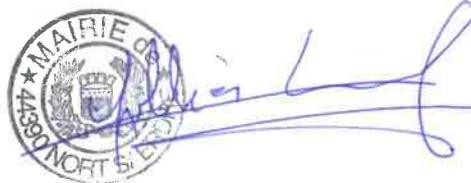
**Article 2 :** Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

**Article 3 :** Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 15 mars 2021

Pour le Maire et par délégation,  
**Cédric HOLLIER-LAROUSSE**  
Adjoint au patrimoine bâti et Routier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

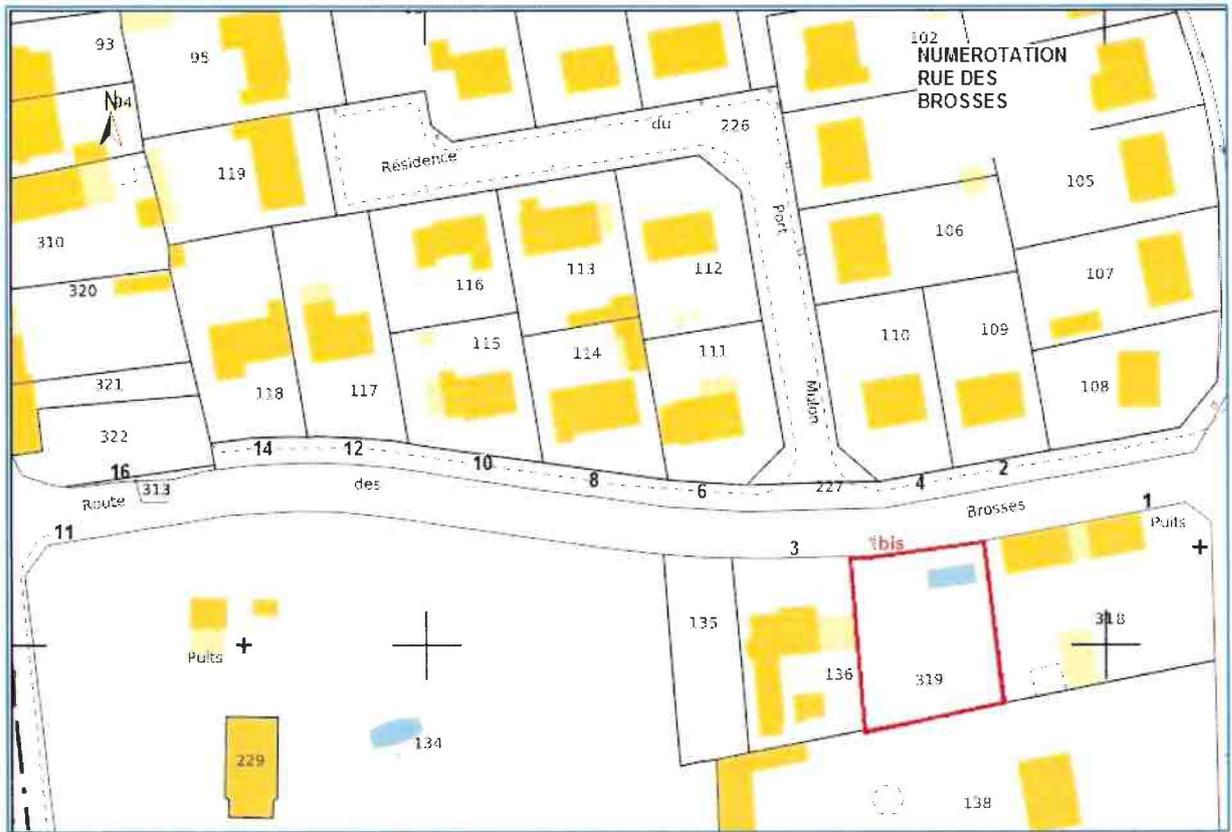
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

Accusé de réception en préfecture  
044-214401101-20210315-AR21072-AR  
Date de télétransmission : 17/03/2021  
Date de réception préfecture : 17/03/2021



Accusé de réception en préfecture  
 044-214401101-20210315-AR21072-AR  
 Date de télétransmission : 17/03/2021  
 Date de réception préfecture : 17/03/2021